



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/36/94  
S/14365

6 février 1981

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-sixième session  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT  
RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER  
SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT  
LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION  
DES TERRITOIRES OCCUPÉES  
RAPPORT DU COMITÉ DES RELATIONS AVEC LE  
PAYS HÔTE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-sixième année

Lettre datée du 5 février 1981, adressée au Secrétaire général par le  
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Maroc auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe arabe pour le mois de février, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Groupe m'a demandé d'attirer votre attention sur les observations faites par le Maire de la Ville de New York, M. Edward Koch, lors de sa récente visite au Moyen-Orient.

Les déclarations de M. Koch, approuvant l'annexion de Jérusalem et l'implantation de colonies israéliennes, sont de nature à encourager encore plus Israël à continuer dans son mépris de toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives aux colonies de peuplement israéliennes et à l'annexion de Jérusalem.

Les accusations de M. Koch, affirmant que "les Nations Unies cèdent, au besoin, à la pression et au chantage allant jusqu'à vendre leurs grand-mères", et les insinuations concernant un soi-disant "antisémitisme" à l'Organisation des Nations Unies démontrent un manque de responsabilité et de compréhension quant au processus nécessaire pour arriver à une volonté et un consensus internationaux.

En agissant ainsi, le Maire, en sa qualité de responsable le plus haut placé de la ville hôte de la communauté diplomatique des Nations Unies, a, en fait, colonisé non seulement les Arabes mais aussi la communauté internationale.

A/36/94  
S/14365  
Français  
Page 2

A cet égard, le Groupe arabe de l'Organisation des Nations Unies voudrait enregistrer une protestation énergique et demande que le Maire retire ses observations et présente des excuses pour les déclarations insultantes qu'il a prononcées.

Je vous prie de distribuer cette lettre comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points intitulés "La situation au Moyen-Orient", "Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés" et "Rapport du Comité des relations avec le pays hôte", et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires ad intérim,

(Signé) Rachid LAHLOU

-----

